

Syndicat mixte du Pays d'Arles

Conseil syndical du 20 mars 2007

Nombre de conseillers
En exercice : 54
Dont 18 avec double
délégation
Et 18 avec simple
délégation

Présents : 29 dont :
Double délégation : 11
Simple délégation : 7

Résultat des votes :
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

Etaient présents :

✕ Conseillers qui ont 1 voix : Hervé SCHIAVETTI, Régis GATTI, Jean MULNET, Gérard JOUVE, Guy OLIVIER, Jean-Luc MASSON
✕ Secrétaire : Serge PORTAL

✕ Conseillers qui ont 2 voix : Raymond DIVOL (suppléant), Yves FAVERJON (suppléant), Michel MOUCADEAU, Bernard REYNES, Charles FABRE, Marie-Rose ROUX, Jack SAUTEL, Jean-Louis VILLERMY, Michèle ALLARD, Guy FRUSTIE, Michel PECOUT

Avaient donné procuration : Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (double délégation)

Etaient absents : Charles FABRE, Robert DEL TESTA, Rolland ROCHE, Jean BRUN, Michel FENARD, Pierre SANTOIRE, Christian CROUVOISIER, Jean-Hilaire SEVEYRAC, Gérard VOULAND, Gilbert TATON, Jacques DEMARLE, Jean-Pierre PASCAL, Yves PICARDA, Patrice VULPIAN, Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

N° 2007.012 : APPROBATION DES COTISATIONS SYNDICALES ANNEE 2007 SECTIONS PAYS ET SCOT

Rapporteur : Hervé SCHIAVETTI

Vu l'arrêté de la Préfecture de Région portant création au 02 août 2005 du Syndicat mixte du Pays d'Arles,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2004 portant reconnaissance du périmètre Pays d'Arles,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2005 portant reconnaissance du périmètre SCOT,

Considérant, l'article 13 des statuts du Syndicat mixte, il y a lieu de délibérer pour fixer les dépenses supportées par chaque membre, correspondant aux compétences qu'il a transféré au Syndicat, Scot et/ou Pays, ainsi qu'une part des dépenses d'administration.

Il est ainsi demandé pour 2007, une participation financière pour conduire l'animation du Pays de 0,60 € par habitant, et de 0,30 € pour réaliser les premières phases du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Pour mémoire, la population prise en compte résulte de la population totale du Recensement Général de la Population (RGP) 1999.

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - FIXER** la cotisation de chaque membre à 0,60 € par habitant pour la section pays et 0,30 € pour la section SCOT,
- 2 - ADOPTER** le montant des cotisations par communes et EPCI membres, conformément au tableau ci-dessous,

Syndicat mixte du Pays d'Arles

3 - PRECISER que les recettes correspondantes sont portées au budget de l'exercice.

COTISATIONS ANNEE 2007 - SECTIONS PAYS ET SCOT

COMMUNES	Population SDC RGP 1999	PAYS	Population Totale	Cotisation PAYS	SCOT	Population Totale	Cotisation SCOT	Cotisation Cumulée
Arles	50 513							
Boulbon	1 510							
St-Martin-de-Crau	11 023	Transfert	75 939	45 563,40	Transfert	75 939	22 781,70 €	68 345,10 €
St Pierre de Mézoargues	225	ACCM			ACCM			
Tarascon	12 668							
Aureille	1 357				Communale	1 357	407,10 €	
Eygalières	1 851				Communale	1 851	555,30 €	
Fontvieille	3 456				Communale	3 456	1 036,80 €	
Les Baux	434				Communale	434	130,20 €	
Mas-Blanc	373	Transfert	25 267	15 160,20	Communale	373	111,90 €	22 740,30 €
Maussane	1 968	CCVBA			Communale	1 968	590,40 €	
Mouriès	2 752				Communale	2 752	825,60 €	
Paradou	1 167				Communale	1 167	350,10 €	
St-Etienne-du-Grès	2 103				Communale	2 103	630,90 €	
St-Rémy-de-Provence	9 806				Communale	9 806	2 941,80 €	
Barbentane	3 645							
Cabannes	4 119							
Châteaurenard	12 999							
Eyragues	3 941							
Graveson	3 188	Transfert	41 196	24 717,60	Transfert	41 196	12 358,80 €	37 076,40 €
Maillane	1 880	CCRAD			CCRAD			
Noves	4 440							
Rognonas	3 578							
Saint-Andiol	2 605							
Verquières	801							
Orgon	2 642	Communale	2 642	1 585,20	Communale		0,00 €	1 585,20 €
Plan d'Orgon	2 417	Communale	2 417	1 450,20	Communale		0,00 €	1 450,20 €
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 478	Communale	2 478	1 486,80	Communale	2 478	743,40 €	2 230,20 €
Total	149 939		149 939	89 963,40 €		144 880	43 464,00 €	133 427,40 €

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président

H. Hianet